

Monsieur le Président,
Messieurs du CS de l'ASL

Permettez-moi de revenir sur mon courrier précédent,

1. Je ne comprends pas pourquoi une société de commissaire aux comptes intervient dans les opérations des votes de l'AG. Donc je vous réitère ma demande de confier l'ensemble de ces opérations au Commissaire de Justice – chacun son job.

2. Suite au contrat 2015 ,c'est l'ASL qui « collecte » des fonds destinés à TGA pour la gestion des espaces ludiques. De plus l'ASL sanctionne les propriétaires récalcitrants, ce qui par ailleurs augmente le travail de Mr Hastir.

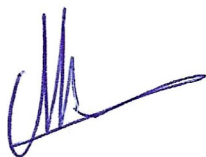
Dans un long courrier, Mr Vierset dénonce les critiques , et il a raison, vu l'importance des tâches supportées par les membres du CS .

Que TGA , propriétaire des espaces ludiques, gère et réclame elle-même la participation justifiée aux propriétaires.,dans un éventuel futur contrat de partenariat serait une condition beaucoup plus acceptable pour tous , j'y serai très attentif avec mes collaborateurs de mon association .

Attention que depuis le 1/1/2023 une réglementation engage la responsabilité de telles installations et rend donc responsable le prestataire qui réclame un paiement par les propriétaires.

3. Je vous invite par la suite à mettre aux votes la consultation par un petit groupe de propriétaires de société de syndic pro. Cela n'engagera une décision qu'après une analyse importante du dossier. Cependant cette formule déchargerait le CS de charges administratives importantes pour se concentrer sur des tâches plus valorisantes.

Maurice WILKIN
Co gérant SCA



Jalhay le 4 octobre 2023